Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2025

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-132

Date de convocation :

9 janvier 2025

Membres en exercice: 10

Présents: 7 Représentés: 3 Votants: 10 Exprimés: 10 Votes Pour: 10 Vote Contre: 0

Séance du 17 janvier 2025

Le 17 janvier 2025 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

<u>Présents</u>: Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Maison, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie.

<u>Absents</u>: Mrs Martinie (a donné pouvoir à Marcel Auboiroux), Leclerc (a donné pouvoir à Jean-Pierre Broussolle), Mme Bourzeix (a donné pourvoir à Mme Lucille Bénesteau)

Lucile Bénesteau a été désignée secrétaire de séance.

OBJET: Cession du véhicule Citroën Berlingo

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le véhicule Citroën Berlingo immatriculé FL-275-DR, acquis par la collectivité en novembre 2024, dont le kilométrage s'élève à ce jour à 18 478kms, peut-être vendu du fait du projet de l'acquisition d'un camion benne pour le remplacer.

Il est précisé que le véhicule a été totalement amorti.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 25 000€.

La cession du véhicule excédant 4 600€, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE, Monsieur le Maire à vendre en l'état le véhicule Citroën Berlingo pour un prix de cession de 25 000€,
- AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Le Maire, Marcel AUBOIROUX